

Caméras-piétons : la CNIL réclame des garanties



Caméras-piétons
: La CNIL
réclame des
garanties

Dans son rapport de l'année 2015 publié vendredi 8 avril, la Commission nationale pour l'Informatique et les Libertés (CNIL) insiste sur la nécessité d'encadrer juridiquement l'utilisation des dispositifs de vidéosurveillance mobile et embarqués. Une injonction visant à mieux protéger la vie privée, qui prend tout son sens à l'heure où le ministère de l'Intérieur entend généraliser les caméras dites boutonnières, et alors que plusieurs polices municipales en sont d'ores et déjà équipées.

Le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé permettra-t-elle la généralisation des caméras-piétons à toutes les patrouilles de police ? Pour que ce souhait formulé par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, le 9 avril dernier, puisse se concrétiser, la Commission nationale pour l'Informatique et les Libertés (CNIL) rappelle l'importance de prévoir un encadrement « de nature légale, spécifique et adapté à de tels dispositifs. » A travers un chapitre de quatre pages, la publication de son rapport annuel 2015 a été une nouvelle fois l'occasion de sensibiliser le ministère de l'Intérieur et les collectivités territoriales à cette problématique. Une détermination qui pourrait bien finir par payer. Alors que l'utilisation de telles technologies ne reposait jusqu'ici sur aucune base légale pour les forces de l'ordre, nationales comme municipales, l'article 32 de ce nouveau texte législatif – qui plusieurs dispositions spécifiques – devrait en toute logique y... [Lire la suite]

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *Caméras-piétons : la CNIL réclame des garanties – Club Prevention Securite – Lagazette.fr*